

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM  
du 16 février 2021**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt et un, le 16 février à 19h45, le Comité Syndical du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Riante Vallée sur la commune de Riaillé en séance publique sous la présidence de Madame Chantal VINDARD QUIVIGER, Présidente,

Date de convocation : 04/02/2021

**PRESENTS** : Cécile ALBERT, Nathalie ANCIAUX, Astrid BAUDOUIN, Jean-Pierre BELLEIL, Violette GAUTREAU, David GAUTRET, Anelyse LEVEQUE, Marie-Thérèse LHERIAU, André RAITIERE, Anne RULLIER, Jérôme SQUELARD, Philip SQUELARD, Marine TESTARD, Chantal VINDARD, Ann VIOLLIER, Roseline VOISIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Michel CLAUDE (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU), Nathalie DAVID (donne pouvoir à Chantal VINDARD), Jessica DUFOUR (donne pouvoir à Jean-Pierre BELLEIL), Doriane ROUX (donne pouvoir à Philip SQUELARD).

**SECRETAIRE** : Philip SQUELARD

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Madame la Vice-Présidente en charge des finances présente le compte de gestion 2020 ci-dessous, transmis par le perceuteur pour approbation du comité syndical et signature de la Présidente :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 796,21	1 439 171,12	1 480 967,33
Titres de recettes émis (b)	29 777,47	1 135 214,72	1 164 992,19
Réductions de titres (c)		711,06	711,06
Recettes nettes (d = b - c)	29 777,47	1 134 503,66	1 164 281,13
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 796,21	1 439 171,12	1 480 967,33
Mandats émis (f)	33 873,37	1 143 769,21	1 177 642,58
Annulations de mandats (g)		2 765,40	2 765,40
Dépenses nettes (h = f - g)	33 873,37	1 141 003,81	1 174 877,18
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	4 095,90	6 500,15	10 596,05

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Après lecture des résultats du compte de gestion,

Constatant que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étaient conformes aux écritures de la comptabilité administrative de la collectivité,

**APPROUVE (à l'unanimité)**

**Article 1 : Le compte de gestion 2020 présenté ci-dessus**

**Article 2 : Autorise Madame la Présidente à signer ce compte de gestion**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Madame la Vice-Présidente en charge des finances présente le compte administratif 2020 ci-dessous :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>				<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>				<b>A1</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>					
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	1 141 003,81	G	1 134 503,66
	Section d'investissement	B	33 873,37	H	29 777,47
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	199 571,12
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	11 081,10
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>1 174 877,18</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>1 374 933,35</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>0,00</b>	<b>= K+L</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>= A+C+E</b>	<b>1 141 003,81</b>	<b>= G+I+K</b>	<b>1 334 074,78</b>
	Section d'investissement	<b>= B+D+F</b>	<b>33 873,37</b>	<b>= H+J+L</b>	<b>40 858,57</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>1 174 877,18</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>1 374 933,35</b>

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,

Compte-tenu de la sortie de Madame la Présidente durant la présentation des résultats et du vote,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE (avec 18 voix pour)**

**Article 1 : D'approuver le compte administratif 2020**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Madame la Vice-Présidente en charge des finances propose à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat 2020 de la manière suivante :

	<b>résultat de cloture 2020</b>	<b>part affectée au budget d'investissement 2021</b>	<b>Report au budget de fonctionnement 2021</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	193 070,97 €		176 856,17 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	6 985,20 €	16 214,80 €	

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article 1 : D'approuver l'affectation du résultat 2020**

**OBJET : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Madame la Présidente présente les demandes de subventions adressées au SIVOM au titre de l'exercice 2021.  
Après analyse des demandes, les montants suivants sont proposés au vote :

<b>DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021</b>		
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>montant demandé en 2021</b>	<b>subvention 2021 attribuée par le comité syndical</b>
<b>ACTM (Association cantonale de travaux manuels)</b>	<b>600,00 €</b>	<b>600,00 €</b>
<b>ERDRE ET LOIRE INITIATIVES (subvention pour le maintien de l'antenne de Teillé)</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>POLY-SONS (école de musique)</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>SOS URGENCES GARDE D'ENFANTS</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 750,00 €</b>	<b>9 250,00 €</b>

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Considérant que les associations poursuivent un but d'intérêt intercommunal local,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article 1 : D'approuver le montant des subventions à verser au titre de l'exercice 2021**

**Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 6574**

**OBJET : SUBVENTION 2021 POUR L'ASSOCIATION PETITE ENFANCE ERDRE ET DONNEAU**

Madame la Présidente rappelle que le SIVOM, dans le cadre de ses compétences, a mis en place des services à la population du secteur de Riailé dont la gestion a été déléguée à des associations.

Elle présente les besoins de financement de l'association gestionnaire des services halte-garderie et multi-accueil.

**HALTE-GARDERIE (Association Petite Enfance Erdre et Donneau) 75 000,00 €**

**MULTI-ACCUEIL (Association Petite Enfance Erdre et Donneau) 115 500,00 €**

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Vu le Contrat « enfance jeunesse » conclu avec la C.A.F.,  
Vu la convention établie avec cette association,

Vu le budget prévisionnel de cette association,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article 1 : De subventionner l'association Petite Enfance Erdre et Donneau en 2021 à hauteur de 190 500 € pour son service halte-garderie et son service multi-accueil conformément aux montants indiqués ci-dessus.**

**Article 2 : De verser ces participations en 4 acomptes (trimestriel)**

**Article 3 : D'imputer ces dépenses sur les crédits inscrits au compte 6574**

**OBJET : NOUVEAU LOGICIEL METIER POUR L'ENFANCE JEUNESSE**

Madame la Présidente informe le comité syndical qu'une consultation a été lancée en novembre 2020 pour l'acquisition d'un nouveau logiciel Enfance Jeunesse et son Portail Familles. Le logiciel actuel est devenu archaïque et ne sera plus mis à jour à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Trois prestataires ont fait une proposition :

- Abellium avec son logiciel Domino Web
- Arpège avec son logiciel Concerto
- Berger Levrault avec son logiciel B.L Enfance

Compte-tenu des possibilités techniques de chaque logiciel, de leur intuitivité, des évolutions envisageables et des propositions financières, le bureau s'est prononcé en faveur du logiciel Concerto proposé par la société Arpège.

Le Comité Syndical,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article 1 : De retenir la société Arpège et son logiciel Concerto pour ses services Enfance Jeunesse.**

**Article 2 : De donner pouvoir à Madame la Présidente pour la signature du devis et des différents documents inhérents à ce contrat.**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021**

Les élus du comité syndical prennent connaissance du budget primitif proposé pour l'exercice 2021 par l'intermédiaire de plusieurs documents et graphiques.

Le budget étant voté par chapitre, il sera validé de la manière suivante :

BUDGET PRIMITIF 2021							
SECTION FONCTIONNEMENT				SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
11	215 900,00 €	002	176 856,17 €	16	18 850,00 €	001	6 985,20 €
12	819 500,00 €	13	21 000,00 €	20	7 000,00 €	1068	16 214,80 €
22	26 697,17 €	70	332 500,00 €	21	15 350,00 €	10	1 000,00 €
42	17 000,00 €	74	804 000,00 €			40	17 000,00 €
65	222 000,00 €	75	67 147,00 €				
66	17 306,00 €						
67	83 100,00 €						
<b>TOTAL</b>	<b>1 401 503,17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 401 503,17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 200,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 200,00 €</b>

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article 1 : D'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 tel qu'il est résumé ci-dessus.**

**OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES – EXERCICE 2021**

Madame la Présidente présente le calcul de la participation des communes au titre de l'exercice 2021  
Ce calcul est basé sur l'évolution du potentiel fiscal de chaque commune, de l'évolution démographique ainsi que du montant attribué par la communauté de communes (compensation + solidarité).  
Le produit attendu s'élève à la somme de **505 000 €** réparti comme suit :

PARTICIPATION DES COMMUNES 2021						
POTENTIEL FISCAL	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	TAUX moyen nationaux 2019		PRODUIT	population totale légale au 1er janvier 2020	versement COMPA 2021 (compensation + solidarité)
JOUE S/ERDRE	1 991 000,00 €	24,56		488 989,60 €		
	1 424 000,00 €	21,59		307 441,60 €		
	231 800,00 €	49,72		115 250,96 €		
				911 682,16 €	2516	229 859,00 €
PANNECE	957 200,00 €	24,56		235 088,32 €		
	816 500,00 €	21,59		176 282,35 €		
	125 800,00 €	49,72		62 547,76 €		
				473 918,43 €	1387	145 009,00 €
TRANS S/ERDRE	815 300,00 €	24,56		200 237,68 €		
	487 800,00 €	21,59		105 316,02 €		
	99 600,00 €	49,72		49 521,12 €		
				355 074,82 €	1083	105 955,00 €
RIALLE	2 046 000,00 €	24,56		502 497,60 €		
	1 547 000,00 €	21,59		333 997,30 €		
	174 500,00 €	49,72		86 761,40 €		
				923 256,30 €	2391	271 761,00 €
TEILLE	1 412 000,00 €	24,56		346 787,20 €		
	1 037 000,00 €	21,59		223 888,30 €		
	125 500,00 €	49,72		62 398,60 €		
				633 074,10 €	1816	184 590,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>3 297 005,81 €</b>	<b>9193</b>	<b>937 174,00 €</b>
<b>Part des communes dans le produit fiscal</b>		<b>Part des communes dans la population</b>		<b>Part des communes (compensation + solidarité)</b>		
JOUE S/ERDRE	27,65%	JOUE S/ERDRE	27,37%	JOUE S/ERDRE	24,53%	
PANNECE	14,37%	PANNECE	15,09%	PANNECE	15,47%	
TRANS S/ERDRE	10,77%	TRANS S/ERDRE	11,78%	TRANS S/ERDRE	11,31%	
RIALLE	28,00%	RIALLE	26,01%	RIALLE	29,00%	
TEILLE	19,20%	TEILLE	19,75%	TEILLE	19,70%	
	<b>100,00%</b>		<b>100,00%</b>		<b>100,00%</b>	
<b>CONTRIBUTION FINANCIERE TOTALE</b>		<b>505 000,00</b>				
	<b>Part potentiel fiscal</b>	<b>Part population</b>	<b>Part compensation solidarité</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL CNES</b>	
	<b>252 500,00</b>	<b>126 250,00</b>	<b>126 250,00</b>		<b>Participation 2021</b>	<b>Participation 2020</b>
JOUE S/ERDRE	69 820,85	34 552,92	30 965,11	135 338,88	<b>135 338,88 €</b>	133 661,48 €
PANNECE	36 294,87	19 048,05	19 534,67	74 877,60	<b>74 877,60 €</b>	73 844,62 €
TRANS S/ERDRE	27 193,28	14 873,14	14 273,57	56 339,98	<b>56 339,98 €</b>	55 425,78 €
RIALLE	70 707,25	32 836,26	36 609,88	140 153,39	<b>140 153,39 €</b>	138 429,30 €
TEILLE	48 483,75	24 939,63	24 866,77	98 290,15	<b>98 290,15 €</b>	98 638,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>252 500,00</b>	<b>126 250,00</b>	<b>126 250,00</b>	<b>505 000,00</b>	<b>505 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>

Le Comité Syndical,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article 1 : D'approuver la répartition de la contribution financière des communes pour l'exercice 2021**

**Article 2 : D'appeler cette participation financière sur les 4 trimestres de l'année 2021**

**Article 3 : D'imputer ces recettes sur le compte 7474 du budget**

**OBJET : NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS**

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant sur la transformation de la fonction publique impose le retour aux 1607 heures travaillées par an pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux. Actuellement ceux-ci bénéficient d'un régime dérogatoire de 1582 heures travaillées par an.

Le comité syndical a donc l'obligation de délibérer dans la première année du mandat pour un démarrage au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Madame la Présidente propose que l'écriture de la délibération, qui devra être soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion, soit réalisée en interne avec les services et les vice-présidentes.

Une validation définitive de cette nouvelle organisation du temps de travail des agents interviendra lors d'une prochaine assemblée.

#### **OBJET : NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION**

Suite au dernier comité syndical, l'ensemble des agents titulaires a été consulté pour assurer la mission d'assistant de prévention auprès de tous les services du Sivom.

Un agent s'est positionné, il s'agit de Laetitia Nison, directrice de l'accueil de Teillé (temps de travail actuel : 31.50h/semaine).

Cette candidature a été validée et 2 heures complémentaires par semaine lui ont été octroyées.

L'arrêté de nomination a été transmis au Centre de Gestion. L'agent suivra prochainement une formation.

#### **OBJET : POINT SUR LA CONVENTION FRANCE SERVICES AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX**

Une rencontre a eu lieu le 19 janvier 2021 avec Monsieur Pierre CHAULEUR, le sous-préfet de l'arrondissement Châteaubriant Ancenis et Bruno LAUNAY, le secrétaire général autour de l'Espace France Services, de son fonctionnement depuis son ouverture en janvier 2020. Le sous-préfet a rappelé que c'était lui qui était désormais en charge du développement de ces structures pour le département en précisant les objectifs de développement de ces structures sur le plan national et départemental.

Il a validé le fait que l'espace France Services de Riaillé serait " tête de réseau ", mission qui implique certaines responsabilités comme :

- La participation au comité de pilotage départemental
- L'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'un nouvel Espace France Services
- La formation continue des nouveaux agents par la mise en place notamment d'un réseau des professionnels France Services
- La production de supports et d'outils

Le sous-préfet a bien confirmé l'attribution d'une subvention de 30 000€ pour la mission de « tête de réseau » et n'a pas compris véritablement le retard pris dans l'écriture de la convention et le versement des fonds.

Il s'est engagé à reprendre le dossier en main et à revenir vers nous rapidement pour officialiser la signature de cette convention. Il a également confirmé que cette somme pourrait permettre l'embauche d'un agent en contrat aidé afin de libérer du temps à la coordinatrice pour sa participation active au réseau.

#### **OBJET : CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

Comité syndical : mardi 13 avril 2021 à 20h00 - salle de la Riente Vallée à Riaillé

Fin de la réunion à 21h30

**Comité syndical du 16 février 2021**

**Signatures**

<b>CIVILITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURES</b>
Mme	ALBERT	Cécile	élue	Excusée, a donné pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU
Mme	ANCIAUX	Nathalie	Vice-Présidente	
Mme	BAUDOQUIN	Astrid	Vice-Présidente	
Mr	BELLEIL	Jean-Pierre	élu	
Mr	CLAUDE	Jean-Michel	élu	Excusé, a donné pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU
Mme	DAVID	Nathalie	élue	Excusée, a donné pouvoir à Chantal VINDARD
Mme	DUFOUR	Jessica	Vice-Présidente	Excusée, a donné pouvoir à Jean-Pierre BELLEIL
Mme	GAUTREAU	Violette	élue	
Mr	GAUTRET	David	élu	
Mme	LEVEQUE	Anne-Lise	élue	
Mme	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Présidente	
Mr	RAITIERE	André	élu	
Mme	ROUX	Doriane	élue	Excusée, a donné pouvoir à Philip SQUELARD
Mme	RULLIER	Anne	élue	
Mr	SQUELARD	Jérôme	élu	
Mr	SQUELARD	Philip	élu	
Mme	TESTARD	Marine	élue	
Mme	VINDARD	Chantal	Présidente	
Mme	VIOLLIER	Ann	élue	
Mme	VOISIN	Roseline	élue	